FÉDÉRATION FRANÇAISE ESCRIME

PROJET ÉDUCATIF

CONTEXTE

La Fédération Française d'Escrime (FFE), par délégation de service publique, a pour objectif de favoriser, en toute sécurité et respects, la pratique des activités disciplinaires sportives (escrime sportive olympique, escrime artistique et de spectacle et pratique de du sabre laser), dont les valeurs républicaines s'inspirent de l'esprit et des méthodes du sport moderne à l'origine des principes Olympiques, de la lutte contre le dopage et la violence dans le sport, de la pédagogie active afin de permettre l'épanouissement de chacun.

A cet effet, elle organise entre autres des séjours sportifs disciplinaires pour les athlètes (enfants et adolescents) licenciés tout au long de l'année. Ce projet éducatif d'Accueil Collectif de Mineurs doit être la base du projet pédagogique cadrant le séjour.

Ce document doit prendre en compte, dans l'organisation de la vie collective et de la pratique des diverses activités, les besoins psychologiques et physiologiques du public accueilli. Il définit les objectifs de l'action éducative et précise les mesures prises par l'organisateur pour être informé de sa mise en œuvre.

Les intentions éducatives et les principes de l'accueil sont partagés entre les élus et les professionnels mais aussi communiqués aux familles et à l'ensemble de la communauté éducative. C'est le rôle et la fonction du projet éducatif (Cf. Article R 227-01 du Code d'Action Sociale et des Familles (CASF)).

LE PROJET ÉDUCATIF « ACM »

- s'inscrit dans le code de l'action sociale et des familles comme un projet éducatif porté par tout organisateur d'ACM, il précise les principes et les modalités d'accueil des mineurs dans les accueils collectifs de mineurs.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

- s'inscrit dans le code de l'action sociale et des familles comme un projet élaboré par le directeur de chaque accueil avec son équipe. Il décrit la manière dont sont mises en œuvre les intentions éducatives de l'organisateur à travers les choix pédagogiques, la nature des activités, la répartition des temps d'activités et de repos, les modalités de participation des mineurs, les modalités de fonctionnement de l'équipe, les modalités d'évaluation, les caractéristiques des locaux et des espaces, en lien avec les besoins des mineurs accueillis.

PUBLIC CONCERNÉ

Les activités de la FFE sont ouvertes à tous les licenciés (mineurs et majeurs) de la Fédération Française d'Escrime sans distinction sociale, politique, confessionnelle ou d'origine ethnique.

Dans le respect de la charte républicaine, cette segmentation des pratiques s'organise par séance, par séjours, par stage selon les périodes d'apprentissage et de perfectionnement encadrés par des enseignants experts.

FÉDÉRATION FRANÇAISE ESCRIME

OBJECTIFS

L'objectif est de s'appuyer sur les principaux besoins suivants :

LES BESOINS DE SÉCURITÉ

- Besoin d'un encadrement diplômé et formé aux responsabilités liées à l'accueil collectif de mineurs.
- Besoin d'un lieu sécurisé et adapté à la pratique.

LES BESOINS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR

- Besoin de défoulement et de mouvement mais aussi de repos et de calme, besoin de manipuler, d'expérimenter.

LES BESOINS SOCIO AFFECTIFS

- Besoin de socialisation, d'être accepté et reconnu dans un groupe de pairs mais aussi besoin d'autonomie, d'indépendance et d'initiative.

LES BESOINS COGNITIFS ET LANGAGIERS

- Besoin de créer, d'imaginer mais aussi d'imiter, de jouer, de construire une pensée critique.

Ces besoins se formalisent et se construisent autour des objectifs spécifiques suivants :

- Permettre aux athlètes licenciés (enfants et adolescents) de poursuivre le développement de leur personnalité d'une façon harmonieuse d'un point de vue social, moral, affectif, physique, culturel et psychologique au cours d'un séjour sportif ou stage ludique et sportif.
- Optimiser, par la pratique régulière, le principe du « Mieux vivre ensemble » dans le respect mutuel des différences.
- Favoriser l'inclusion de tous les publics et pratiquants

SOCIAL, MORAL ET AFFECTIF	Vivre en collectivité en côtoyant des personnes d'horizons diverses,
	Trouver son identité tout en s'intégrant dans le groupe et son cadre,
	Développer son autonomie et son épanouissement,
	Apprendre à accueillir et à vivre avec toute personne, venant de tout milieu,
	Favoriser l'échange,
	Vivre dans le respect mutuel,
	S'affirmer et s'épanouir en tant qu'individu et que sportif et sportive,
PHYSIQUE ET PSYCHO-MOTRICITÉS	Les pratiques sportives fédérales traditionnelles sur lesquelles la FFE s'appuies sont choisies pour l'intérêt qu'elles suscitent auprès des athlètes licenciés (enfants et des jeunes), ainsi que pour les perspectives éducatives qu'elles ouvrent.
	Elles sont en permanence adaptées, sans les dénaturer, pour les rendre formatrices afin de : Développer la motricité de chacun de façon adaptée à son âge et ses capacités Permettre l'expression corporelle, sportive… Aider à découvrir ses capacités et les développer Aider à développer son autonomie et son épanouissement en acquérant des savoirs techniques

CULTUREL	Découvrir la culture sportive et son histoire: éthique ; respect de l'adversaire, du co-équipier, de l'arbitrage et des règles ; sens de l'effort ; coopération…
	Découvrir les autres cultures présentes dans le groupe ; échanger, sensibilités selon son parcours sportif et culturel,
	Sensibiliser à l'environnement naturel, culturel, traditionnel…
PSYCHOLOGIQUE	Permettre à tous ceux qui le souhaitent et sans obligation de mieux se connaitre au travers de la pratique sportive dans un esprit d'écoute, d'échange et de respect des différences
	Le projet éducatif cadre la priorité de la FFE selon les enjeux suivants : Le bien-être physique et psychologique des athlètes en assurant un milieu de vie sain et écuritaire. L'optimisation de la réussite de tous les athlètes en optimisant les compétences de tous les athlètes au regard de leur épanouissement et de leur progression personnelle dans une pratique sportive maitrisée,

EN RÉSUMÉ,
LE PROJET ÉDUCATIF METS EN ÉVIDENCE DES OBJECTIFS VISANT À :

- Permettre au mineur de vivre un temps de loisirs ou de vacances ;
- Favoriser le développement de l'autonomie du mineur, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité…) ;
- Amener le mineur à découvrir ou pratiquer une activité physique ou sportive ;
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques ;
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et de la reconnaissance de la diversité ;
- Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans des séjours composés de mineurs valides, favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté ;
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant à la mixité et aux passerelles entre tranches d'âge.

MOYENS À DISPOSITION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Tant dans l'intérêt de la sécurité des athlètes (enfants et des adolescents) que pour mériter la confiance de leurs parents, les séjours sportifs requièrent un haut niveau d'exigence de qualité, c'est pourquoi la Fédération Française d'Escrime insiste tout particulièrement sur :

- Un encadrement qualifié (directeurs et animateurs, éducateurs diplômés en encadrement sportif avec carte professionnelle en cours de validité)
- Des équipes d'encadrement compétentes, cohérentes, soudées autour de projets pédagogiques conformes aux principes fixés par le Projet de Performance Fédéral,
- Des équipements agréés souvent établissements sportifs tels que CREPS, INSEP,…
- Des sites intéressants offrant de nombreuses possibilités d'animations sur un large territoire,
- Des activités performantes et attrayantes en lien avec le perfectionnement et la haute performance sportive,

Les directeurs, les animateurs et éducateurs de ces séjours collaborent à l'élaboration du projet pédagogique sur plusieurs années/saisons sportives.

Ce projet éducatif est mis à disposition des équipes techniques et pédagogiques. Celles-ci élaborent ensemble le projet pédagogique lors de différents temps et groupe d'échange, de préparation et de formation, sous l'autorité de l'équipe de direction.

Le projet pédagogique se formalise en référence au projet éducatif en déclinant une mise en œuvre technique et pédagogique selon les disciplines.

La Fédération Française d'Escrime s'engage à travailler avec toutes ses équipes dans la transparence et le sens des responsabilités, auprès des familles, des administrations, des autorités et des participants.

Elle se donne les moyens d'informer, de former, de prévenir tout risque et d'assurer la sécurité et l'intégrité des personnes dont elle a la charge.

L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

- Un aménagement ne reste jamais statique. Il évolue au fil des projets, au fur et à mesure que les enfants grandissent, en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins de changement.
- → *C'est inscrire le thème de l'aménagement de l'espace comme un sujet d'observation continuelle, de sécurisation, d'adaptation à la pratique, de réflexion et d'amélioration.*

TARIFS

- Moduler la tarification en fonction des ressources des familles pour favoriser l'accueil de tous les publics et permettre aux enfants accueillis d'évoluer dans un collectif à l'image de la société, d'y trouver leur place et d'y interagir.
- → *C'est permettre l'accessibilité à tous les publics.*

HORAIRES D'OUVERTURE

- Pour inscrire et valoriser la place de l'ACM dans les habitudes de vie des familles, l'organisateur pourra leur proposer de participer à la réflexion autour du projet éducatif et le faire valider par le comité directeur de la structure organisatrice (comité régional, départemental, club…).
- → *C'est consulter les familles, les élus et dirigeants et de diagnostiquer ensemble la mise en œuvre du projet.*

BUDGET DE L'ACTIVITÉ

- Le budget d'achat et de renouvellement de matériel pédagogique, notamment les matériels pédagogiques, peut être défini en début d'année et proposés aux dirigeants, élus et personnels pédagogiques et techniques en impliquant les jeunes athlètes afin qu'ils déterminent collectivement leurs besoins et organisent la gestion du matériel mis à leur disposition.
- → *C'est favoriser une approche éducative et de découverte plutôt que de consommation et d'occupation.*

TEMPS D'ANALYSE DE PRATIQUE

- Des temps de concertation et de distanciation en équipe sont nécessaires pour créer un langage commun, une cohérence des approches pédagogiques et clarifier les notions de choix et de liberté.
- → *C'est encourager les temps de réflexivité en équipe et le partage des moyens.*

TEMPS DE PRÉPARATION

- Les temps de préparation sont nécessaires pour permettre à chaque animateur et encadrant de penser et de matérialiser leurs animations en lien avec les finalités éducatives visées. Ils sont d'autant plus opportuns lorsqu'ils se déroulent en équipe.
- → *C'est dédier un temps suffisant à la préparation des projets d'animation.*

PLAN DE FORMATION CONTINUE

- Le directeur/responsable du séjour, par sa présence au quotidien, analyse les fonctionnements et les besoins de son équipe et participe aux côtés de l'organisateur à l'élaboration d'un plan de formation.
- → *C'est mettre en cohérence les choix éducatifs de l'organisateur du séjour avec un plan de formation.*

FÉDÉRATION FRANÇAISE ESCRIME

LES MODALITES D'INFORMATION AUX FAMILLES

- La structure d'accueil crée les conditions d'un accueil chaleureux, participe à la mise en place d'un climat de confiance et se rende disponible au dialogue.
- → *C'est réfléchir sur les modalités et les supports de communication à destination des*
- *familles.*
- Créer un climat de confiance dans une proximité.
- Donner les moyens à l'équipe de prendre du temps pour échanger avec les familles,
- Identifier clairement le parcours des jeunes athlètes (le vécu , leur réalité sociale, leur âge et leurs champs d'intérêt).

LA COMMUNICATION

- Pour renforcer les échanges avec les familles, l'organisateur du séjour veillera à ce que l'équipe pédagogique et technique crée les conditions d'un accueil chaleureux et participe à la mise en place d'un climat de confiance et se rendre disponible au dialogue.
- Une attention toute particulière sera faite sur l'utilisation des réseaux sociaux.
- → *C'est réfléchir sur les modalités et les supports de communication à destination des familles*

LA PARTICIPATION

- Créer des outils ou des temps d'échanges favorisant le partage des choix éducatifs portés par le séjour et des temps d'information sur les postures éducatives de l'équipe. Les parents sont ainsi associés à l'action éducative du séjour et sont invités à s'exprimer sur le sujet.
- → *C'est solliciter les familles sur leurs attentes et besoins et les associer au quotidien à l'action éducative de l'équipe afin de les amener à participer à l'évaluation de l'accueil.*

IMPLICATION DU JEUNE ATHLÈTE

EN OUVRANT LE MINEUR SUR SON CADRE DE VIE	• Orienter l'action de l'équipe d'animation dans la prise en compte des richesses humaines, culturelles et géographiques du territoire pour faire sortir l'ACM de ses murs. Mieux connaître son territoire c'est avoir les moyens de mieux agir sur son territoire, de pouvoir s'y impliquer dans une dynamique citoyenne et valorisante. • → *C'est amener l'enfant et le jeune à se considérer aussi comme une ressource pour son territoire de vie.*
EN PARTICIPANT À LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DU TERRITOIRE	• Créer des espaces de discussion interprofessionnels pour construire une cohérence dans l'action éducative des structures qui se succèdent dans le parcours de vie du mineur (temps de transition, règles de vie, temps de passerelles, interconnaissance professionnelle, etc.). • → *C'est s'impliquer dans les instances de concertation locale pour construire une culture et un langage commun adapté à la discipline.*
EN CRÉANT DU LIEN ENTRE LES PROJETS	• Partager un même socle dans les projets d'écoles, pédagogiques ou de structures, dans unterritoire donné, afin de travailler ensemble sur des finalités partagées, comme par exemple le développement des compétences émotionnelles, sociales et cognitives des enfants. • → *C'est renforcer le lien entre les structures qui accueillent les enfants et les jeunes au quotidien.*
EN SENSIBILISANT A L'ECO RESPONSABILITE	• Créer des espaces de discussion interprofessionnels pour construire une cohérence dans l'action éducative des structures qui contribuent au parcours de vie du mineur (temps de transition, règles de vie, temps de passerelles, interconnaissance professionnelle, etc.) en insistant sur l'éco responsabilité durable. • → *C'est impliquer le jeune athlète dans son rôle éco responsable durable du séjour.*

FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME

RESSOURCES RÉGLEMENTAIRES DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est un document qui prend en compte les principes fixés par le décret n°2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles et complétés par les articles R227-23, R227-24, R227-26 du
CASF.

- ARTICLE R 227-23 DU CASF

Le projet éducatif est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un ACM. Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

- ARTICLE R 227-24 DU CASF

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des ACM et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci. Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

- ARTICLE R 227-26 DU CASF

Le projets éducatif et pédagogique sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers ainsi qu'aux agents du ministre chargé de la jeunesse.